

Compte rendu des élections du 24 octobre 2010

Il y avait 853 personnes inscrites sur la liste électorale de Saint-Sylvestre. 416 personnes ont exercées leur droit de vote. Le résultat pour chacun des candidats est le suivant :

Jonathan Lavallée	250
Chantal Demers	162
Rejetés	4
Taux de votation	49%

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal, tenue le 1^{er} novembre 2010, à 20.00, à la salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe Étienne Parent, Jonathan Lavallée.

Assermentation du nouveau conseiller Jonathan Lavallée.

Résolution numéro 107-2010

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus : actes législatifs : CPTAQ Yvan Drouin, règlement d'emprunt, assemblée publique PU le 6 décembre et à divers site internet, fête de Noël.

Résolution numéro 108-2010

Adoption du procès verbal

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès verbal d'octobre soit accepté tel que proposé par la secrétaire.

Résolution numéro 109-2010

Internet haute vitesse

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité, de payer la moitié des frais d'installation internet haute vitesse à Pierre Labbé au montant de 112.50 \$. Qu'à partir du 1^{er} novembre 2010, la municipalité de Saint-Sylvestre refusera toute demande de défrayer une connexion internet haute vitesse. Cette résolution annule la résolution 45-2008.

Résolution numéro 110-2010

Entente avec la croix rouge canadienne pour services aux sinistrés

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte l'entente de service aux sinistrés proposée par la Croix Rouge Canadienne, pour une durée de trois ans, et ce partir de la signature.

Que la municipalité s'engage à payer sa contribution annuelle tel qu'établie par la Croix Rouge Canadienne.

Résolution numéro 111-2010

Don à Denis Landry

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$ 50 soit accordé à Denis Landry pour son fils Samuel qui a été repêché par les Élités de Jonquière midget AAA.

Résolution numéro 112-2010

Transport adapté

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;

Que le service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de payer sa quote-part.

Résolution numéro 113-2010

Indicateurs de gestion

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les indicateurs de gestion pour l'année 2009 soient acceptés tel que préparés selon le rapport présenté.

Résolution numéro 114-2010

Mandats du nouveau conseiller

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que Jonathan Lavallée occupe les postes suivants : représentant au CCU, loisirs, culture et patrimoine, représentant pour le projet du parc de jeux 0-5 ans. Que Raynal Champagne soit le pro-maire pour la prochaine année. Jonathan Lavallée et Raynald Champagne acceptent les postes proposés.

Résolution numéro 115-2010

Adoption d'un premier projet de règlement numéro 82-2010

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité :

projet de règlement no 82-2010: règlement modifiant le plan d'urbanisme no 003-97, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no 004-97, le règlement de lotissement no 006-97 et le règlement de zonage no 005-97 ayant pour but de:

remplacer les aires d'affectation agricoles actuelles à l'intérieur de la zone agricole provinciale, permettant l'application de la demande a portée collective (article 59 de la loi sur la protection des territoires et des activités agricoles du Québec) et remplacer les zones agricoles actuelles pour ainsi y régir les usages et les normes d'implantation;

permettre l'exploitation de carrières et de sablières commerciales dans toutes les zones agricoles de la municipalité et en y prévoyant l'implantation d'un écran végétal ;

créer une nouvelle zone mixte « habitation-commercial » a même la zone 28.1-i ainsi qu'une partie de la zone 40.2-h et ou une garderie pourra être implantée ;

appliquer les données de la rénovation cadastrale présentement en cours au Québec, ce qui amène l'ajustement des limites de zones et des aires d'affectation de la municipalité ;

réduire les nombre de zones agricoles passant de 25 zones agricoles a 15 zones agricoles afin de rendre l'application de la réglementation d'urbanisme plus simple et efficace ;

créer un secteur de villégiature a même l'ensemble du site du mont-radar;

et modifier le numéro de la zone 13-h ;

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 6 décembre 2010, à 19.00 heures, à la salle Bonne Entente, au 423-B rue Principale et que cette rencontre sera présidée par monsieur le maire Mario Grenier.

Résolution numéro 116-2010

Appui à monsieur Yvan Drouin auprès de la CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Yvan Drouin, laquelle consiste essentiellement en une demande de morcellement et d'aliénation ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par monsieur Yvan Drouin ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

Attendu que l'article 61.1 de la Loi ne trouve pas son application dans ce type de demande ;

Attendu que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée, affaiblie et déstructurée, compte tenu de fait que la vocation des lots demeurera inchangée ;

Attendu que le demandeur désire acquérir le lot P-537 sur une superficie de 10.79 hectares;

Attendu que l'érablière à acquérir un potentiel de 1000 entailles sur une superficie de 10.79 hectares ;

Attendu que les travaux acéricoles et sylvicoles justifient le lotissement et l'aliénation visée ;

Attendu que le potentiel agricole des lots est de classe 5 et 7, selon la carte de l'inventaire des terres du Canada ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles du secteur et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la demande respecte le critère 8 de l'article 62 de la loi ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné et il est secondé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par monsieur Yvan Drouin.

Résolution numéro 117-2010

Pret de 350 000\$ pour les travaux de la rue principale et du moulin

Attendu que conformément au règlement d'emprunt numéro 81-2010, la Municipalité de Saint-Sylvestre souhaite emprunter par billet un montant total de 350 000\$;

Attendu que à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 350 000\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 81-2010 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le maire Mario Grenier et la secrétaire trésorière Céline Bilodeau ;

Que les billets soient datés du 9 novembre 2010 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	83 200\$
2012	86 000\$
2013	88 900\$
2014	91 900\$

Résolution numéro 118-2010

Acceptation du taux pour l'emprunt de 350 000\$

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Beaurivage pour son emprunt de 350 000\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 81-2010, au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

83 200\$	2.93%	9 novembre 2011
86 000\$	2.93%	9 novembre 2012
88 900\$	2.93%	9 novembre 2013
91 900\$	2.93%	9 novembre 2014

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Avis de motion

Jonathan Lavallée donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine rencontre il y aura un règlement qui sera accepté et qui concernera la politique de gestion contractuelle.

Suite à la période de questions des citoyens, les membres du conseil municipal se pencheront, au printemps, sur le dossier de Gaétan Therrien, terrain de la rue Létourneau et nous irons voir la demande de Marc Savoie, suit à des tas de terre mis entre ses érables, depuis quelque temps.

Nous allons aux rapports des comités :

Bibliothèque : le 11 novembre il y aura une rencontre à la biblio et on désire utiliser la salle d'à côté, c'est accepté.

Loisirs : le Syl Gym manque le bénévoles, on cherche des volontaires pour s'occuper des heures d'ouverture du local et on vérifie pour que l'entraîneur soit plus stable dans ses heures de disponibilité.

Matières résiduelles : visite du site de St-Lambert le 2 novembre

Centre multifonctionnel : une 2^e serrure est installée pour les réservations de salle, l'eau est dure mais bonne à boire, on prépare la soirée du 31 décembre

Inspecteur municipal : on clôture la haie de Jacques Couturier et on complète les travaux pour l'hiver

MRC : rien de spécial, le 10 novembre on adopte les prévisions budgétaires

Salle municipale : rien de spécial

Pompiers : on refait les endroits où il n'y avait personne le 16 octobre dernier

Développement local : le projet de garderie est en attente car il y a une démarche politique à faire, une rencontre est prévue avec la directrice générale des CPE Jolibois afin de connaître les possibilités de garderie à 7\$ Le Noël des enfants aura lieu le 19 décembre ; une rencontre est prévue avec les Lions afin de discuter des glissades de 2010.

Salon des jeunes : 27 novembre une activité est prévue le 27 novembre du talent à revendre et on cherche un remplaçant pour le temps de la patinoire afin de s'occuper du local.

Famille : colloque du 23 octobre est une réussite en la présence de 140 personnes

Résolution numéro 119-2010

Cartes d'affaires

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de donner un montant de 25\$ pour une inscription sur un 5 000 napperons.

Résolution numéro 120-2010

Remboursement sur une location de salle au centre multifonctionnel

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que pour les personnes à capacité réduite il pourra y avoir un remboursement de location si la demande est faite au conseil municipal, à la salle du bas du centre multifonctionnel. Cette baisse est valide seulement pour celles qui demeurent à St-Sylvestre et il devra y avoir demande chaque fois qu'il y aura une location.

Résolution numéro 121-2010

Adoption des comptes

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1620 à 1673 inclusivement.

Résolution numéro 122-2010

Présence au colloque des personnes aidantes

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on accepte de payer un montant de 40\$ pour déléguer madame Madeleine Breton comme représentante de la municipalité de Saint-Sylvestre au colloque des personnes aidantes de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 123-2010

Demande de monsieur Alain Paquet

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de donner un livre du 150^e et du 175^e à monsieur Alain Paquet pour son implication du montage du site Web de la municipalité. Celui-ci est en changement et devrait se faire une beauté dès janvier 2011.

Le social des fêtes est prévu pour le vendredi 17 décembre.

La levée de l'assemblée est faite à 23.45 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 6 décembre 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire